

Premières Informations



Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

SERVICE DES ÉTUDES ET DE LA STATISTIQUE - Division Emploi et Politiques d'Emploi

Numéro 294 - 17 août 1992

LES ENTREPRISES D'INSERTION

A la fin du deuxième trimestre 1991, 308 entreprises d'insertion étaient en activité, avec une moyenne de 11 salariés recrutés sous un «statut d'insertion».

Ces nombres sont en augmentation de 20% par rapport à 1990.

Les données statistiques, commentées ci-après, résultent de l'exploitation des conventions et tableaux transmis par les entreprises d'insertion durant le deuxième trimestre 1991 (voir encadré sur les sources en page 3).

Les trois-quarts des entreprises d'insertion appartiennent au secteur tertiaire.

Sur les 308 entreprises d'insertion conventionnées en activité à la fin du deuxième trimestre 1991, la moitié relève des services non marchands, dont 17% des services rendus par les oeuvres et organismes sociaux spécialisés, le quart des services marchands, dont 13% des services marchands rendus principalement aux particuliers et 11% du bâtiment, génie civil et agricole (voir tableau 1, page suivante).



SERVICE DES ÉTUDES ET DE LA STATISTIQUE

1, place de Fontenoy, 75350 Paris 07 SP - Tél. (1) 40.56.51.62 - Fax 40.56.73.42

Tableau 1 - Répartition des entreprises et de leurs salariés par activité principale

Activité principale	Nombre d'entreprises (%)	Nombre moyen de salariés
Agriculture, sylviculture et pêche.....	1,5	8,6
Fonderie et travail des métaux.....	0,9	15,7
Industrie textile et habillement.....	0,6	40,0
Bois, meubles, industries diverses.....	2,4	11,7
Imprimerie, presse, édition.....	0,6	5,0
Bâtiment, génie civil et agricole.....	11,1	14,4
- dont aménagements, finitions.....	5,1	13,1
Commerce de gros non alimentaires.....	0,6	71
Hôtels, cafés, restaurants.....	1,2	17,2
Transports.....	1,5	14,6
Services marchands aux entreprises.....	10,2	15,7
dont formation des adultes et formation continue.....	2,7	14,4
Services marchands aux particuliers.....	12,9	17,8
- dont service de nettoyage.....	2,7	19,3
Services non marchands.....	48,6	14,8
- dont services rendus par les oeuvres et organismes sociaux à compétence générale.....	3,0	24,8
- dont services rendus par les oeuvres et organismes sociaux spécialisés.....	16,8	14,6
Autres activités principales.....	5,2	12,5
Ensemble.....	100,0	15,2

Source : SES - 308 conventions d'insertion.

A la fin juin 1991 : 11 salariés en moyenne en insertion pour 15 salariés permanents.

Au cours du deuxième trimestre 1991 les entreprises d'insertion ont conclu en moyenne 7 contrats avec subvention forfaitaire d'insertion. Près de 11 personnes par entreprise en moyenne bénéficient alors d'une action d'insertion pour un effectif permanent de 15 salariés par entreprise. Deux entreprises d'insertion sur trois accueillent des jeunes en difficulté (au nombre de six en moyenne par entreprise) (1).

Au total un bénéficiaire d'action d'insertion sur quatre est âgé de moins de 26 ans, et près d'un sur six est allocataire du Revenu Minimum d'Insertion.

Recours aux contrats de droit commun bénéficiant de la subvention forfaitaire.

95% des entreprises ont recours à des contrats à durée déterminée sur des postes de travail bénéficiant de la *subvention forfaitaire d'insertion*. Toutefois, ces contrats de droit commun ne concernent que 47% des bénéficiaires. 61% des jeunes embauchés en insertion sont affectés sur des postes de travail subventionnés contre seulement 42% des adultes (voir tableau 2 en page 3).

D'autre part, près d'une entreprise sur deux ayant adopté le statut d'association régie par la loi de 1901 a utilisé des *contrats emploi-solidarité* pour une moyenne de près de 8 bénéficiaires (24% des effectifs). Enfin 32% des entreprises d'insertion ont embauché sous le régime du *contrat de retour à l'emploi*, pour 5% des bénéficiaires.

(1) Ces résultats, sensiblement inférieurs à ceux obtenus sur le 3ème trimestre 1990, s'expliquent par une meilleure couverture du champ qui atténue la sur-représentation des entreprises les plus importantes.

Tableau 2 - Répartition des bénéficiaires actifs à la fin du 2^e trimestre 1991 selon la nature de leur contrat

Nature du contrat	Nombre Entreprises (%)	Nombre de bénéficiaires (%)	Nombre moyen de bénéficiaires
Contrat avec subvention forfaitaire d'insertion.....	94,6	46,6	7,5
- dont : jeunes de moins de 26 ans.....	53,7	14,6	4,1
Contrat d'adaptation.....	8,3	1,6	2,9
Contrat de qualification.....	29,2	4,8	2,5
Contrat de retour à l'emploi.....	32,1	5,4	2,5
Contrat emploi-solidarité.....	48,7	24,3	7,6
dont : jeunes de moins de 26 ans.....	30,4	9,3	4,6
Stage jeunes (16-25 ans, SIVP.....)	15,0	3,2	3,2
Autres.....	24,2	14,2	8,9
- dont bénéficiaires du RMI.....	40,4	15,5	5,8
- dont jeunes de moins de 26 ans.....	65,0	23,9	5,6

Source : SES - 243 états statistiques trimestriels

En majorité des emplois d'ouvriers non qualifiés.

Près des deux tiers des salariés en insertion à la fin du deuxième trimestre 1991 sont employés comme ouvriers : 51 % sont des ouvriers non qualifiés de type artisanal (28 % des bénéficiaires se répartissant dans une entreprise sur trois) ou industriel (19 % des bénéficiaires se répartissant dans une entreprise sur quatre).

Les emplois administratifs ne représentent que 3,5 % des contrats mais concernent une entreprise sur trois (Voir tableau 3).

Tableau 3 - Répartition des bénéficiaires actifs à la fin du 2^e trimestre 1991 selon l'emploi occupé

Emploi occupé	Nombre d'entreprises (%)	Nombre de bénéficiaires (%)	Nombre moyen de bénéficiaires
Ouvriers agricoles.....	10,8	3,7	5,2
Ouvriers non qualifiés de type artisanal.....	39,6	28,2	10,8
Ouvriers non qualifiés de l'industrie.....	24,6	19,0	11,8
Agents qualifiés de manutention, des transports.....	6,7	2,3	5,2
Chauffeurs.....	12,5	3,3	4,0
Ouvriers qualifiés de type artisanal.....	15,0	4,0	4,1
Ouvriers qualifiés de type industriel.....	7,1	4,1	8,8
Personnels de service aux particuliers.....	4,6	2,0	6,5
Employés de commerce.....	8,8	2,5	4,3
Employés administratifs.....	33,3	3,5	1,6
Agents de surveillance.....	1,3	0,2	2,0
Agents de service (écoles, santé).....	2,1	1,2	9,0
Autres.....	43,3	26,0	9,1

Source : SES - 243 états statistiques trimestriels

Les Sources Statistiques

Les remontées mensuelles des Directions Départementales du Travail et de l'Emploi font état à la fin du 2^e trimestre 1991 de 308 entreprises d'insertion en activité ayant conclu pendant le trimestre 2 687 contrats avec subvention forfaitaire d'aide à l'insertion.

Les 308 conventions d'insertion ont été reçues par le SES et exploitées.

Toutefois l'appariement des conventions d'insertion avec les états statistiques trimestriels reçus ne concerne que 243 entreprises soit 1 769 contrats avec subvention forfaitaire d'aide à l'insertion.

Les petites entreprises recourent plus aux contrats d'insertion.

Les entreprises de moins de 10 salariés qui représentent 52% des entreprises accueillent près du tiers des bénéficiaires des actions d'insertion. Elles relèvent principalement des services non marchands et des services marchands aux entreprises.

Les entreprises de 10 à 19 salariés se partagent un peu plus du quart des bénéficiaires et représentent le quart des entreprises d'insertion. Quand aux grandes entreprises, sur-représentées dans les résultats du troisième trimestre 1990, elles ne représentent plus que 6% des entreprises d'insertion et accueillent le quart des bénéficiaires (2) (voir tableau 4, ci-dessous)

Tableau 4 - Répartition des bénéficiaires par activité principale et taille de l'entreprise

En pourcentage

Nature du contrat	Taille			
	0 à 9 salariés	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 salariés ou plus
Agriculture, sylviculture et pêche.....	-	0,6	-	-
Fonderie et travail des métaux.....	0,5	-	0,3	-
Industrie textile et habillement.....	-	-	-	-
Bois, meubles, industries diverses.....	0,4	0,7	1,0	-
Imprimerie, presse, édition.....	0,1	-	-	-
Bâtiment, génie civil et agricole.....	2,6	1,4	2,0	2,5
- dont aménagements, finitions.....	1,3	0,2	0,9	0,9
Commerce de gros non alimentaire.....	-	-	-	-
Hôtels, cafés, restaurants.....	0,3	-	-	-
Transports.....	-	0,8	-	-
Services marchands aux entreprises.....	5,2	2,2	1,3	3,0
- dont formation des adultes et formation continue.....	0,6	1,0	0,6	-
Services marchands aux particuliers.....	2,4	4,2	6,1	3,4
- dont service de nettoyage.....	0,1	1,3	2,3	-
Services non marchands.....	17,2	15,9	7,7	16,0
- dont services rendus par les oeuvres et organismes sociaux à compétence générale.....	0,2	0,7	0,4	2,1
Services rendus par les oeuvres et organismes sociaux spécialisés.....	6,9	4,3	2,2	8,4
Autres activités principales.....	1,7	0,5	-	-
Ensemble.....	30,4	26,2	18,4	24,9

Source : SES - 243 conventions d'insertion apparées aux états statistiques trimestriels.

(2) Ces résultats sont assez différents et plus fiables que ceux du 3^e trimestre 1990 pour lequel la sur-représentation du secteur des services marchands aux entreprises (entreprises de taille plus importante que la moyenne), avait introduit un léger biais. Réf. : Premières informations n°208, février 1991.

Les entreprises de moins de 10 salariés et les entreprises de 20 à 49 salariés ont, à côté des salariés bénéficiant d'une subvention forfaitaire d'insertion, fréquemment fait appel aux contrats emploi-solidarité (respectivement une personne sur trois en moyenne, voir tableau 5, ci-dessous).

Tableau 5 - Répartition des bénéficiaires selon la nature du contrat et la taille de l'entreprise

En pourcentage

Nature du contrat	Taille			
	0 à 9 salariés	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 salariés ou plus
Contrat avec subvention forfaitaire d'insertion	13,5	14,3	8,8	10,0
Contrat d'adaptation.....	0,2	0,6	0,3	0,4
Contrat de qualification.....	0,8	2,2	0,9	0,9
Contrat de retour à l'emploi.....	1,9	1,7	1,2	0,6
Contrat emploi-solidarité.....	11,2	4,1	4,9	4,0
Stages jeunes (16-26 ans, SIVP).....	0,7	0,9	0,5	1,1
Autres.....	2,0	2,4	1,8	7,9
Ensemble.....	30,4	26,3	18,4	24,9

Source : SES - 243 conventions d'insertion appariées aux états statistiques trimestriels.

Dispositif juridique

L'objectif du programme de soutien aux entreprises d'insertion est de renforcer la lutte contre l'exclusion en encourageant financièrement les initiatives d'insertion par l'économique.

Aussi, toute unité de production de biens et services marchands, à condition qu'elle soit viable économiquement, peut bénéficier de l'aide de l'Etat lorsqu'elle recrute sous contrat de droit commun des personnes en grande difficulté et notamment des jeunes pour lesquels les mesures d'insertion sociale et professionnelle proposées habituellement sont inadaptées.

Le Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle leur accorde une subvention forfaitaire d'aide à l'insertion de 36.000 Francs par an et par poste de travail. A cette subvention peuvent s'ajouter d'autres subventions ou financements complémentaires de divers ministères à condition que le cumul des aides de l'Etat n'excède pas 72.000 Francs par poste de travail.

Les entreprises d'insertion peuvent aussi embaucher des salariés en insertion sur contrat de qualification, d'adaptation à un emploi ou à un type d'emploi, sur contrat d'orientation et depuis la loi du 19 décembre 1989, sur contrat de retour à l'emploi.

PREMIÈRES INFORMATIONS – ISSN 0298-430 X
 Directeur de la Publication : Paul KOEPP.
 Rédaction : SERVICE DES ÉTUDES ET DE LA STATISTIQUE,
 Pièce 3208B – 1, place de Fontenoy, 75700 PARIS.
 Téléphone : 16 (1) 40 56 51 62 – Fax : 16 (1) 40 56 73 42.

TARIF ET CONDITION D'ABONNEMENT :
Premières Informations (50 numéros par an). 500F
 L'abonnement part du premier numéro de l'année.
A souscrire auprès de : SPPIF-MASSON, BP 22, 41354 VINEUIL.
 Téléphone : (16) 54 43 89 94 – Fax : (16) 54 42 31 11.